

Compte rendu de la séance du 21 avril 2021

Présents : M. BONNET Bernard, M. MAYET Iwan , M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PATOUILLARD Cédric, Mme MERLE Anne-Marie, M. CREPET Sébastien, M. FOUILLOUX Gilles, Mme. BRUNON Hélène, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme MOLLARET Françoise, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Madame GATTE Hélène, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. REYMONDON Frédéric, M. GUARNERI Giovanni.

Excusés : Mme. DIOLOGENT Catherine

Secrétaire de la séance : Mme. RODRIGUEZ Frédérique.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Choix de l'entreprise pour la réalisation du terrain de foot en gazon synthétique (DE 2021 031)

Monsieur le Maire fait part de la consultation pour le choix de l'entreprise pour la réalisation du terrain de football en gazon synthétique. Suite à cette dernière, il présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre (annexé à la présente délibération). 4 entreprises se sont positionnées.

Il précise que le marché est à lot unique. Suite à cette présentation le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport d'analyse des offres et décide de retenir le groupement composé de l'ets LAQUET SAS et CONVERT TP sur sa variante n°3 pour un montant hors taxes de 515 250,00 euros.

Demande fonds de concours plan de relance métropolitain pour le terrain de football synthétique (DE 2021 032)

Monsieur le Maire rappelle le plan de relance Métropolitain présenté lors de la dernière séance du conseil municipal. Il fait part de la nécessité de délibérer pour présenter le premier dossier qui sera présenté par la commune à savoir celui du terrain de football synthétique. Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de solliciter un fonds de concours dans le cadre du « plan de relance métropolitain » pour le financement du terrain de football en gazon synthétique et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (DE 2021 033)

Monsieur le Maire évoque la Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une démarche partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

La Convention Territoriale Globale couvre en fonction des résultats du diagnostic les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Monsieur le Maire tient à indiquer que la commune gère actuellement son contrat enfance et les prestations CAF en direct, elle sera très vigilante à ce que cette nouvelle organisation ne vienne pas altérer les ressources indispensables à une politique enfance jeunesse de qualité sur son territoire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve, le projet de signature avec la CAF de la Loire et les communes suivantes : Aboën, Saint Maurice en Gourgois, Çaloire, Saint Nizier de Fornas, Fraisses, Saint Paul en Cornillon, Rozier-Côte-d'Aurec, Unieux. Le Syndicat Intercommunal Des Rives sera en charge du Contrat Enfance Jeunesse, pour les communes du SIDR, pour la réalisation du diagnostic afin d'élaborer le schéma de développement de la Convention Territoriale Globale. La commune souhaite dans ce cadre être pleinement associée à l'élaboration du cahier des charges du diagnostic.

Informations diverses

- La pose des fenêtres à l'école se termine, les rideaux devraient arriver le 11 mai.
- Le câblage de l'école a pu commencer et être bien avancé, il se continuera en juillet.
- La première réunion de chantier de la MARPA s'est déroulée début des travaux pour le mois de juin.
- Vaccination : deuxième injection pour les plus de 75 ans jeudi 22 avril avec transport.
- Centre de loisirs de Pâques s'est bien déroulé pour les enfants des personnels prioritaires, une dizaine d'enfants présents.